



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gouvernement

Question écrite n° 102343

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de M. le Premier ministre sur les conséquences de la suppression du ministère de la famille et de l'enfance. En effet, le remaniement ministériel a modifié l'organisation et ne comporte plus aujourd'hui de ministère de la famille et de l'enfance. Désormais les responsabilités administratives sont gérées par le ministère des solidarités et de la cohésion sociale. Cette recomposition ministérielle qui traduit les grandes orientations politiques et gouvernementales a occulté un ministère dédié exclusivement à la famille et à l'enfance. De fait, le risque est un manque de prise en considération des problèmes liés aux couples, des préoccupations relatives aux ménages recomposés et des problèmes de couples de nationalité différente. Aussi, il lui demande s'il entend faire de la famille et de l'enfance une priorité du Gouvernement et, le cas échéant, s'il remettra en place un ministère totalement délégué à la famille et à l'enfance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102343

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2388

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)